

**I - TABLEAU DES RESULTATS SEMESTRIELS DU GROUPE SONATEL
AU 30 JUIN 2002 (en F CFA)**

	30/06/02	30/06/03	Evolution (en %)
Chiffre d'Affaires	79 565 345 796	90 270 736 518	+ 13,45
Résultat d'Exploitation	33 229 141 444	39 875 640 517	+ 20
Résultat net	24 821 554 251	24 756 214 275	- 0,5

II - ACTIVITES

Le fait marquant au cours du 1^{er} semestre 2003 est le succès commercial de l'opération malienne : avec un parc de plus de 94 000 abonnés au 30/06/03, la société **IKATEL SA** contribue fortement au développement des télécommunications au Mali. ✓

Par ailleurs, la **SONATEL**, dont le siège a été transféré au 46, Boulevard de la République, continue d'enregistrer une croissance de son activité et de ses résultats opérationnels grâce :

- à l'intégration de **IKATEL** dans son périmètre de consolidation
- aux importants investissements réseaux
- à la croissance des activités du mobile au Sénégal
- au lancement de nouvelles offres notamment l'**ADSL** (Internet à haut débit)

La **SONATEL** a également procédé, le 01/05/03 , à la baisse des tarifs sur les communications téléphoniques ¹.

Le **Chiffre d'affaires**, par rapport au 30/06/02, est en croissance de plus de 13% .

Le **Résultat d'exploitation** a progressé de 20 % par rapport à celui du premier semestre 2002 .

Le **Résultat net** du Groupe a baissé légèrement de -0,5 % : cette baisse s'explique par le résultat net négatif de la filiale **IKATEL** qui a démarré ses activités à la fin du mois de février 2003.

¹ Au mois de Mai 2003, la baisse des tarifs opérée sur l'interurbain est de 25 %, sur les solutions de données pour les entreprises de 30 à 40 %, sur les forfaits Internet de 32 % à 33 %, et sur la redevance mensuelle des lignes ADSL de 50 %.

**SOCIETE NATIONALE DES
TELECOMMUNICATIONS DU SENEGAL
"SONATEL"**

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2003

GARECGO

MEMBRE DE EURA-AUDIT INTERNATIONAL

44, Avenue Faidherbe

BP 2763

DAKAR

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG

22, Rue Ramez Bourgi

BP 545

DAKAR

GARECGO
MEMBRE DE EURA-AUDIT INTERNATIONAL
44, Avenue Faidherbe
BP 2763
DAKAR

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545
DAKAR

SOCIETE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS DU SENEGAL
"SONATEL"

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2003

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés au 30 juin 2003 de la Société Nationale des Télécommunications du Sénégal (SONATEL). Ces états financiers ont été établis par la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés (bilan et compte de résultat).

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les états financiers consolidés annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière consolidée des sociétés SONATEL, SONATEL MOBILES et IKATEL au 30 juin 2003, de leurs résultats consolidés et de la variation de la situation financière consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 relative à l'absence de dotation aux provisions pour renouvellement de l'outillage et du matériel (PROM) au 30 juin 2003.

Les Commissaires aux Comptes

GARECGO
MEMBRE EURA AUDIT INTERNATIONAL



Sadia FATY
Associé

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

Le 11 août 2003

SOMMAIRE

	Pages
RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	1-2
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2003	4-13
BILAN CONSOLIDE	4-5
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
REGLES ET METHODES COMPTABLES	7-12
COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	13

ACTIF		BRUT	AMOR/PROV	NET 30/06/03	NET 30/06/02
ACTIF IMMOBILISE					
CHARGES IMMOBILISEES		1 245 611 182	0	1 245 611 182	871 815 298
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		45 163 057 324	6 666 746 095	38 496 311 229	8 658 276 993
ECART D'ACQUISITION		0	0	0	1 672 318 273
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		45 163 057 324	6 666 746 095	38 496 311 229	6 985 958 720
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		428 643 081 310	211 606 650 316	217 036 430 994	194 533 048 483
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS		6 348 528 510	0	6 348 528 510	6 101 705 697
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		13 194 032 939	1 100 156 000	12 093 876 939	11 109 825 511
IMPOTS DIFFERES		849 335 955	0	849 335 955	619 666 756
TITRES MIS EN EQUIVALENCE		0	0	0	0
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		4 752 712 000	924 257 000	3 828 455 000	2 455 255 790
PRETS ET AUTRES IMMO FINANCIERES		7 591 984 984	175 899 000	7 416 085 984	8 034 902 965
	TOTAL (I)	494 594 311 265	219 373 552 411	275 220 758 854	221 274 671 982
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS		5 009 777 401	1 058 073 000	3 951 704 401	5 961 105 390
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		144 007 731 300	32 380 913 000	111 626 818 300	109 033 049 229
CLIENTS		75 683 775 035	27 778 794 000	47 904 981 035	56 190 295 277
AUTRES CREANCES		68 323 956 265	4 602 119 000	63 721 837 265	52 842 753 952
	TOTAL (II)	149 017 508 701	37 438 986 000	115 578 522 701	114 994 154 619
TRESORERIE-ACTIF	TOTAL (III)	52 770 313 510	1 219 740 000	51 550 573 510	42 108 412 170
TOTAL ACTIF		696 382 133 476	254 032 278 411	442 349 855 065	378 377 238 771

GRUPE SONATEL ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30/06/2003

PASSIF	30/06/03	30/06/02
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	50 000 000 000	50 000 000 000
PRIMES ET RESERVES CONSOLIDEES	172 204 152 305	152 254 490 893
ECART DE CONVERSION	0	0
RESULTAT NET (part de l'entreprise consolidante)	24 756 214 275	24 821 554 251
AUTRES CAPITAUX PROPRES	0	0
PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	246 960 366 580	227 076 045 144
PART DES MINORITAIRES	2 990 750 431	0
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	249 951 117 011	227 076 045 144
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
IMPOTS DIFFERES		675 531 835
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	71 691 064 185	55 955 278 597
PROVISIONS FINANCIERES POUR RISQUES ET C	8 633 766 000	11 465 087 352
TOTAL (B)	80 324 830 185	68 095 897 784
TOTAL CAPITAUX STABLES (I = A + B)	330 275 947 196	295 171 942 928
PASSIF CIRCULANT		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	29 297 283 346	14 042 860 971
AUTRES DETTES	71 690 872 523	58 162 434 872
TOTAL (II)	100 988 155 869	72 205 295 843
TRESORERIE-PASSIF	11 085 752 000	11 000 000 000
TOTAL PASSIF	442 349 855 065	378 377 238 771

GROUPE SONATEL ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30/06/2003

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	30/06/03	30/06/02
CHIFFRES D'AFFAIRES	90 270 736 518	79 565 345 796
PRODUCTION STOCKEE	0	0
PRODUCTION IMMOBILISEE	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	277 632 846	688 476 560
I - PRODUCTION DE L'EXERCICE	90 548 369 364	80 253 822 356
ACHATS CONSOMMES	4 267 052 207	4 849 264 855
SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES CONSOMMATIONS	19 183 534 632	20 350 012 621
II - CONSOMMATION DE L'EXERCICE	23 450 586 839	25 199 277 476
VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION	67 097 782 525	55 054 544 880
CHARGES DE PERSONNEL	9 060 641 113	8 153 961 420
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	58 037 141 412	46 900 583 460
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	19 347 348 580	14 555 574 769
REPRISES DE PROVISIONS	1 185 847 685	884 132 753
RESULTAT D'EXPLOITATION	39 875 640 517	33 229 141 444
PRODUITS FINANCIERS	1 283 858 617	1 062 907 983
CHARGES FINANCIERES	5 473 046 556	2 437 283 906
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	35 686 452 578	31 854 765 521
RESULTAT H.A.O.	-172 519 452	-116 091 217
RESULTAT AVANT IMPOTS	35 513 933 126	31 738 674 304
IMPOTS EXIGIBLES SUR RESULTATS	10 956 161 000	7 536 786 809
IMPOTS DIFFERES	147 475 956	619 666 756
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	24 705 248 082	24 821 554 251
PART DANS LES RESULTATS NETS DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	24 705 248 082	24 821 554 251
PART DES MINORITAIRES	-50 966 193	0
PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	24 756 214 275	24 821 554 251

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le périmètre de consolidation englobe la SONATEL SA, SONATEL MOBILES, filiale à 100 % de la SONATEL SA, et IKATEL, filiale à 87,41 %.

1.2 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers sont présentés selon le modèle SYSCOA : bilan et compte de résultat.

1.3 BASE D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques et présentés selon les principes comptables généralement admis au Sénégal. Ils sont conformes aux prescriptions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998.

1.4 FRAIS ET VALEURS INCORPORELLES IMMOBILISEES

Les frais financiers se rapportant à des emprunts octroyés pour le financement des grands projets d'investissements et supportés durant la période de réalisation de ceux-ci jusqu'à la fin des travaux sont immobilisés.

Ils sont amortis sur une durée de cinq (5) ans.

Les logiciels "dissociés" (qui font l'objet d'une facturation distincte du matériel informatique) sont également immobilisés et amortis sur une durée de vie estimée à cinq (5) ou trois (3) ans.

Les différences de change à répartir sont évaluées conformément aux principes sur les opérations en devises.

1.5 ECART D'ACQUISITION

Il correspond à la valeur du fonds commercial de l'activité Mobile. Il n'est pas amorti.

1.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les frais d'approche et amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée comme suit :

• Constructions	20 ans
• Travaux de mise en valeur des terres	40 ans
• Matériel, mobilier de bureau et de logement	10 ans
• Agencements, aménagements, installations	8 ans
• Matériel de transport	3 et 5 ans
• Matériel d'exploitation	
- Commutation	10 ans
- Transmission	10 ans
- Lignes et réseaux	10 ans
- Energie	8 ans
- Appareils de mesure	8 ans
• Autres immobilisations	5 et 10 ans

Les immobilisations en cours sont enregistrées à leur coût d'acquisition et sont reclassées en immobilisation définitive à la mise en service.

1.7 AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

Elles concernent les avances et acomptes sur commandes d'immobilisations, les prêts habitat et véhicule au personnel, le prêt de l'Etat au personnel pour l'acquisition d'actions de la société (10 %), les dépôts et cautionnements payés sur les abonnements d'eau et d'électricité, mais aussi les loyers d'avance, les titres d'Etat PBE (Prélèvement pour le Budget de l'Etat) et les titres de participation.

Ces immobilisations sont enregistrées et évaluées au coût historique.

Sur les titres, des provisions pour dépréciation sont opérées lorsque la valeur à la clôture est inférieure au coût historique.

La valeur à la clôture est soit le cours boursier pour les titres cotés, soit la valeur de l'actif net pour les titres non cotés.

1.8 STOCKS

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré des achats.

Les valeurs retenues pour les achats locaux correspondent au coût réel ferme et non révisable figurant en annexe des contrats de marché.

Le coût d'achat des produits importés correspond à la valeur des marchés majorée des droits de douane et frais de transit.

Les provisions pour dépréciation sont constituées avec la formule suivante :

$$\text{Taux de dépréciation} = \frac{\text{Stock final} - \text{Moyenne des consommations des trois dernières années}}{\text{Stock final}}$$

L'application de la formule de dépréciation des stocks a été réaménagée pour tenir compte de la connaissance qu'a le responsable de la gestion des stocks de la rotation ou de l'obsolescence effective de chaque article.

1.9 CREANCES

Comptabilisation des prestations aux clients locaux

Les prestations sur les clients locaux sont facturées en franc CFA à la date d'émission de la facture et comptabilisées dans les comptes 41.

Les prestations non encore facturées à la date de clôture sont comptabilisées dans les comptes 418 "Produits à recevoir".

Les créances douteuses sur les clients privés sont dépréciées ainsi :

- pour le fixe : plus d'un an d'ancienneté : 100 %,
- pour le mobile : plus de 90 jours d'ancienneté : 100 %.

Comptabilisation des produits du trafic international

Les balances de trafic sont établies mensuellement, bimestriellement et trimestriellement sur la base des décomptes enregistrés, après acceptation par le correspondant étranger concerné dans un compte de débiteur ou créateur divers en fonction du solde des opérations du mois, du bimestre ou du trimestre.

En fin d'année, une provision est calculée pour l'ensemble des balances de trafic non encore acceptées. Elle est comptabilisée en 4747 "Produits à recevoir" lorsque le solde est en faveur de la SONATEL, et en charges à payer dans le cas contraire dans les comptes débiteurs et créateurs divers (4746).

Les balances de trafic en devises sont converties au cours du jour de leur comptabilisation. Les différences de change apparaissant lors du règlement d'une échéance sont passées en pertes ou profits de change.

Les balances de trafic établies en devises sont réactualisées au cours en vigueur à la clôture de l'exercice lorsqu'elles ne sont pas réglées et les différences de change sont traitées comme suit :

- les pertes de change potentielles sont comptabilisées dans les charges de l'exercice ;
- les profits de change latents ne sont pas comptabilisés en produits.

Les écarts de conversion sont constatés dans le bilan, dans les comptes 478 ou 479 "Ecart de conversion".

Les créances sur les correspondants sont dépréciées, au cas par cas, en fonction de la solvabilité du correspondant.

1.10 OPERATIONS EN DEVISES

Les comptes en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice et les montants ainsi obtenus sont rapprochés avec les valeurs comptabilisées sur la base des cours des devises à la date de réalisation des opérations. Les écarts constatés sont traités comme suit :

Au bilan :

- Les gains de change potentiels ne sont pas comptabilisés en produits mais constatés dans les comptes 478 ou 479 "Ecart de conversion" au bilan.

Au compte de résultat :

- Les pertes de change latentes sur les opérations à plus d'un an sont comptabilisées au passif dans un compte "Provision pour pertes de change" et la contrepartie est inscrite à l'actif du bilan dans le compte 478 "Différence de change".
- Les pertes de change latentes sur opérations à moins d'un an sont comptabilisées dans le compte 679 par le crédit du compte 499.
- Les pertes sur les comptes de trésorerie sont passées dans le compte de résultat par la contrepartie du compte de trésorerie.

1.11 PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES

Litiges

Tous les risques éventuels sur les litiges avec des tiers sont provisionnés selon les informations fournies par les services juridiques de la société. Les provisions sans objet sont rapportées au résultat.

Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités dues au personnel lors du départ à la retraite ou dans un cadre contractuel font l'objet d'une provision pour pertes et charges.

1.12 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL (PROM)

La société bénéficie d'une autorisation administrative pour la constitution de la PROM. Cette autorisation demeure jusqu'à la fin du monopole sur le téléphone fixe.

Cette provision est constituée selon les dispositions fiscales en vigueur au Sénégal. Elle est déterminée à partir d'une formule qui prend en compte les indices officiels de variation des prix de gros publiés par le Ministère des Finances.

1.13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles sont transférées au compte de régularisation passif conformément à la norme n° 20 de l'IASC.

La quote-part amortie de l'exercice est imputée dans le compte de résultat.

1.14 IMPOTS DIFFERES

Des écritures d'impôts différés ont été passées pour annuler l'effet du décalage temporaire des charges et produits dû à des considérations fiscales. La méthode du report variable a été appliquée.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Les états financiers du Groupe SONATEL au 30 juin 2003, reflètent pour une période de six mois, l'exploitation des activités de télécommunications des réseaux fixe et mobile.

2.2 ABSENCE DE DOTATION DE LA PROM

La société n'a pas calculé, ni comptabilisé la provision pour renouvellement de l'outillage et du matériel compte tenu du fait que les indices à appliquer aux immobilisations pour déterminer la provision au titre de l'exercice 2003 ne sont pas disponibles à l'arrêté des comptes au 30 juin 2003. Ces indices publiés par l'administration fiscale ne peuvent être connus qu'au mois de février 2004. Par conséquent, il n'est pas possible à ce stade de déterminer l'incidence de la provision pour renouvellement de l'outillage et du matériel sur les comptes arrêtés au 30 juin 2003.